

Zeitschrift:	Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg
Herausgeber:	Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles
Band:	82 (1993)
Heft:	1-2
Rubrik:	Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour les années 1992 et 1993

Composition de la Commission

Par arrêté du 10 décembre 1991, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission pour la période administrative 1992–1995:

- Carrard Claude (président), Châtillon
- Achermann Marius, Avry-sur-Matran
- Alena Elisabeth, Fribourg
- Defferard Freddy, Chénens
- Demierre Paul, Chésopelloz
- Dumoulin Jacques, Praroman
- Fasel André, Ecuvillens
- Gamy Hubert, Corpataux
- Hayoz Beat, Fribourg
- Meyer Jean-Paul, Belfaux
- Monbaron Michel, Ependes
- Pilloud Michel, Châtel-Saint-Denis
- Pochon Bernard, Fribourg
- Stephan Jacques, Fribourg
- Sunier Monique, Cressier
- Volery Denis, Fribourg
- Wattendorff Joachim, Fribourg
- de Weck Bruno, Fribourg
- Wicky Jean-Daniel, Fribourg
- Zeller Rosemarie, Villars-sur-Glâne

Conformément à l'arrêté du 2 juillet 1968 instituant la commission et à l'arrêté nommant l'actuelle commission, les affaires courantes sont traitées par un bureau composé de MM. Achermann, Carrard, Demierre, Gamy, Pochon, Wicky.

En 1993, la Commission a dû enregistrer les démissions de MM. Pillonel et de Weck. Ils ont été remplacés par M. L. Truttmann (Schmitten) et M^{me} M. Meuwly (Tafers).

Séances

Le Bureau a tenu 44 séances (24 en 1992 et 20 en 1993), tandis que la Commission plénière a été réunie à sept reprises (4 en 1992 et 3 en 1993) pour traiter les objets d'une certaine importance (N1, projets de golf, Rohrmoos).

Objets traités

En 1992 et 1993, la Commission s'est prononcée sur un nombre impressionnant de dossiers:

- 160 projets de construction situés hors zone à bâtir, dans des sites d'intérêt paysager répertoriés à l'Inventaire des sites naturels du canton de Fribourg
- 135 révisions ou modifications de plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail ou plans de quartier
- 60 interventions dans des cours d'eau
- 54 projets d'améliorations foncières
- 31 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 26 demandes de défrichement/reboisement
- 18 lignes électriques des EFF ou d'EOS
- 12 aménagements routiers
- 2 projets de golf
- 25 dossiers qui ne peuvent pas être classés dans l'une des catégories précitées (procédures de consultation relatives à des modifications de lois ou de plans directeurs, demandes de concession, etc.)

La situation conjoncturelle ne s'est donc pas traduite par une réduction sensible du nombre de dossiers à préaviser. Mais elle est, probablement, en partie responsable d'un certain entêtement des promoteurs. Cette volonté de vouloir à tout prix imposer un projet contraire aux dispositions légales en matière de protection de la nature et du paysage s'est, dans certains cas, traduit par l'éclatement d'un conflit ouvert largement reflété par les médias. Ces conflits restent cependant des exceptions. Dans la plupart des cas, les discussions menées avec les requérants permettent d'arriver à des compromis acceptables pour tous.

Le président:
C. Carrard

Le secrétaire:
M. Achermann